



AVIS

**Avis sur le rapport du Conseil régional :
« Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la
première montagne durable d'Europe »**

OCTOBRE 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Comme le prévoit le législateur, le CESER est saisi sur les documents, schémas ou orientations, entrant dans les champs de compétences du Conseil régional.

Avec 80 % de son territoire situé en zone de montagne, sur trois massifs (Alpes, Jura et Massif Central), la montagne est un élément particulièrement structurant d'Auvergne-Rhône-Alpes. La crise sanitaire a eu des impacts forts sur les activités en montagne. Celle-ci doit également faire face au défi climatique. C'est donc un écosystème qui est confronté à des transitions importantes.

Cette question est déterminante pour le CESER qui a confié à un groupe de travail la thématique « urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable ».

Cette saisine sur le Plan Montagne 2 du Conseil régional intervient en amont de la finalisation de ce travail.

Persuadé, que la Région a un rôle clé à jouer dans la relance des activités de montagne et l'accompagnement des transitions économiques, sociales et environnementales auxquelles ces territoires doivent faire face, le CESER donne un avis sur le rapport du Conseil régional. Mais, il a bien noté que des propositions complémentaires aux axes traités ou partiellement développés dans le rapport présenté pour avis, faisant l'objet de préconisations dans sa future contribution sur la montagne, seraient l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité régionale.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

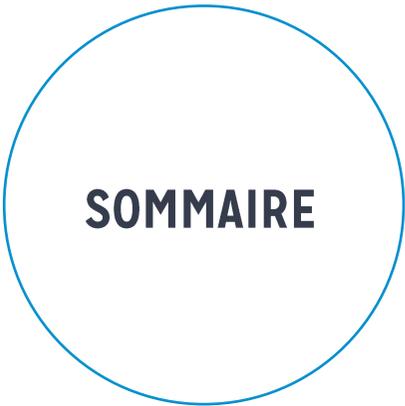
AVIS

2021-16



Présidente du groupe de travail

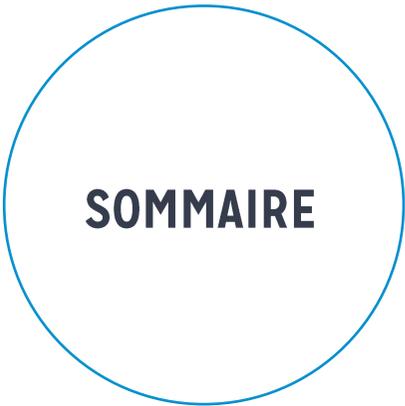
Mme Anne-Marie ROBERT



SOMMAIRE

Introduction	7
Le contexte	8
Le Plan Montagne 2.....	11
Les 7 axes	11
► Axe 1 : Accompagner les projets de développement durable des stations	11
► Axe 2 : Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver	12
► Axe 3 : Pérenniser la station hivernale en sécurisant l'enneigement.....	12
► Axe 4 : Faciliter l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne pour tous les élèves d'Auvergne-Rhône-Alpes.....	12
► Axe 5 : Améliorer l'offre d'hébergement des centres de vacances en montagne accueillant des enfants	12
► Axe 6 : Aider spécifiquement les Petites stations	12
► Axe 7 : Investir dans les ascenseurs valléens	12
Les politiques sectorielles mobilisées.....	12
Les remarques du CESER.....	13
Préalable : un plan neige d'aides aux stations de ski davantage qu'un plan montagne.....	13
Remarques ciblées	14
► Concernant l'axe 1, Accompagner les projets de développement durable des stations.....	14
► Concernant l'axe 2, Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver	14
► Concernant l'axe 3, Pérenniser la saison hivernale en sécurisant l'enneigement.....	14
► Concernant l'axe 4, Faciliter l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne pour tous les élèves de la région.....	15
► Concernant l'axe 5, Améliorer l'offre d'hébergement des centres de vacances en montagne accueillant des enfants	15
► Concernant l'axe 6, Aider spécifiquement les petites stations.....	15
► Concernant l'axe 7, Investir dans les ascenseurs valléens	15
► Enfin concernant la mobilisation des politiques sectorielles	15

La nécessité d'une cohérence globale des politiques territoriales de la montagne.....	16
Annexes.....	17
Annexe 1 : courrier de saisine.....	17
Contributeurs	18
Remerciements	19
Déclaration des groupes.....	20
Résultats des votes.....	28
Contacts.....	35



SOMMAIRE



Introduction

La réponse du CESER à la saisine du Conseil régional sur le rapport « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe » s'organisera en **3 parties** :

La **première partie** rappellera le contexte des problématiques liées à la montagne et l'attention particulière du CESER à ces questions.

01

La **deuxième partie** présentera de manière synthétique le contenu du rapport.

02

La **troisième partie** développera les remarques du CESER sur ce document.

03



01

Le contexte

La crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur le secteur du tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier sur le tourisme de montagne. Celui-ci a, en effet, dû faire face à la fermeture administrative des remontées mécaniques et à une activité extrêmement ralentie pour la saison d'hiver 2020-2021, avec une onde de choc qui a provoqué une crise économique et sociale sans précédent.

Auvergne-Rhône-Alpes possède 80 % de son territoire en zone de montagne sur trois massifs (Alpes, Jura et Massif Central), un tiers de ses habitants y résident, elle est une destination hivernale majeure et 175 domaines skiables y sont répertoriés par Domaine skiable de France.

La montagne est l'élément majeur de l'identité régionale. C'est également un atout économique et touristique primordial pour la région. En effet, le tourisme en montagne représente 120 000 emplois directs pour 400 000 emplois indirects et un chiffre d'affaires d'environ 7,5 milliards d'euros.

Cet écosystème est fragilisé par l'impact du dérèglement climatique, et ce particulièrement à l'échelle des Alpes. Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) mentionne dans son rapport sur le changement climatique que la réduction de l'impact environnemental est un impératif majeur en montagne à laquelle le CESER porte une attention particulière.

Par ailleurs, dans un contexte sanitaire qui a profondément rebattu les cartes de la demande dans l'industrie du tourisme, l'évolution des comportements et des attentes des clientèles incite à une transition vers de nouveaux modèles économiques touristiques en montagne (tourisme d'espace, de revanche, sur mesure, près de chez soi, hyperconnecté, hyperdéconnecté, utile, régénératif...).

Le CESER a toujours prêté une attention particulière aux questions relatives à la montagne, considérant son importance pour l'identité régionale. Les travaux de sa section Prospective avaient élaboré des scénarios sur ce thème dans son rapport de 2013 intitulé « Montagne 2040 ».

Les travaux de sa commission « Environnement et transition énergétique » ont également abordé ces thématiques. En effet, cette commission a travaillé en 2019 sur l'amélioration de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes dans son rapport « Qualité de l'air extérieur : mobilisons-nous ». Elle mène actuellement une réflexion sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, plus précisément sur l'équilibre et la conciliation des usages pour pérenniser cette ressource. Plus récemment, une note « Tourisme-hôtellerie-restauration, commerce-économie de proximité : impacts de la COVID 19 » élaborée par sa commission « Activité économique, emploi et innovation » pointait les conséquences sur l'activité économique et l'emploi en montagne des confinements successifs, ainsi que les enjeux de la reprise pour ces territoires et la nécessité d'accompagner les transitions sur ces territoires.

C'est la raison pour laquelle également le CESER a confié à un groupe de travail la thématique : « Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable ». Les travaux en cours portent notamment sur des pistes de sorties de crise (diversifier l'offre pour sortir de la dépendance au tout-ski, repenser les modèles économiques et sociaux, réinventer les territoires en montagne...). Ils aboutiront à une contribution qui sera présentée début 2022.

Ce groupe de travail a traité de la présente saisine dans ce contexte, dans des délais très contraints.







Le Plan Montagne 2

Le document présenté pour avis au CESER comporte un préalable rappelant que la Région s'était engagée dans un [Plan Montagne 1](#) lors du mandat précédent à hauteur de 88 millions d'euros et 324 projets. La Région s'était également mobilisée sur des mesures d'urgence : prêt et compensation au plus fort de la crise sanitaire pour un montant de 36 millions d'euros environ.

L'avis sollicité porte sur le [Plan Montagne 2](#) qui est présenté ici.

Comme l'a rappelé Gilles CHABERT, Conseiller Spécial à la Montagne, lors de sa présentation du plan au groupe de travail, celui-ci comporte 7 axes et mobilisera également certaines politiques sectorielles. Ce plan disposera d'une enveloppe prévisionnelle de 100 millions d'euros sur la durée du mandat, auquel s'ajouteront les crédits mobilisés par les politiques sectorielles. Il est à noter que le document présente pour certains axes les règlements d'intervention. Pour les autres, ceux-ci seront présentés ultérieurement devant la Commission Permanente du Conseil régional.

Les 7 axes

Le plan s'articule autour des axes suivants.

► Axe 1 : Accompagner les projets de développement durable des stations

Il s'agit d'une aide à l'investissement à destination des stations et des communes. Elle concerne le renouvellement de l'éclairage public (moins énergivore, plus respectueux de la biodiversité), la production d'énergie renouvelables sur les équipements du domaine skiable (panneaux photovoltaïques...), des systèmes de pilotage pour réduire les consommations en eau et électricité, ainsi que les véhicules hydrogène du domaine skiable (en priorité les dameuses).

► **Axe 2 : Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver**

Pour faire face aux attentes des clientèles et développer l'attrait de la montagne l'été et aux autres saisons, la Région financera les équipements complémentaires au ski et utilisables au moins deux saisons. Le dispositif visera à abonder les stratégies de diversification touristique dans les cadres des politiques de massifs, des fonds européens, de l'État en lien avec la délégation tourisme.

► **Axe 3 : Pérenniser la station hivernale en sécurisant l'enneigement**

La Région poursuivra sa politique en faveur de la sécurisation de l'enneigement, en ciblant les stations les plus fragilisées et les secteurs stratégiques des domaines.

► **Axe 4 : Faciliter l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne pour tous les élèves d'Auvergne-Rhône-Alpes**

À travers cet axe, la Région vise le retour en nombre des enfants et des jeunes en montagne, enjeu pour renouveler les pratiquants et permettant de favoriser une clientèle de proximité. La Région se mobilisera en lien avec les départements volontaires pour rendre l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne accessibles à tous les élèves des classes élémentaires, aux collégiens et aux lycéens d'Auvergne-Rhône-Alpes.

► **Axe 5 : Améliorer l'offre d'hébergement des centres de vacances en montagne accueillant des enfants**

Face aux menaces de fermeture ou de vente de certains centres de vacances qui connaissent une baisse notable de fréquentation, ce phénomène a été renforcé par la crise sanitaire. Or, le maintien de ces centres est un enjeu pour l'activité des communes et pour l'initiation des jeunes à la montagne. La Région soutiendra les communes et se mobilisera pour financer les travaux de rénovation et de montée en gamme de ces établissements.

► **Axe 6 : Aider spécifiquement les petites stations**

Pour faire face à la fragilisation des petites stations familiales par les aléas climatiques et la concurrence des plus grandes stations, la Région accompagnera les petites stations pour le financement de leurs projets d'investissement structurants visant à améliorer l'accueil de la clientèle ou la diversification des activités en lien avec les stratégies des territoires de montagne.

► **Axe 7 : Investir dans les ascenseurs valléens**

Pour améliorer la mobilité dans les territoires de montagne, en soulageant les réseaux existants et développer l'intermodalité, la Région soutiendra les projets de liaisons téléportées entre les vallées et les stations qui répondent aux **deux objectifs** suivants :

Sécuriser les parcours d'accès aux stations de montagne pour tout type d'usage (piétons, skieurs, fret)

Diminuer la circulation automobile et l'impact environnemental des transports

Les politiques sectorielles mobilisées

En complément de ces axes, la Région mobilisera les **politiques sectorielles** suivantes :

Politiques sectorielles

La politique économique en accompagnant les entreprises de la filière montagne avec des objectifs de relocalisation

L'environnement en accompagnant la préservation de la biodiversité, les mobilités électriques et hydrogène et les territoires de montagne dans leur adaptation au changement climatique

Le sport par le soutien à de grands événements sportifs

Le tourisme à travers les filières d'excellence notamment : montagne 4 saisons, pleine nature, thermalisme, itinérance et grandes randonnées

L'agriculture à travers les plans filières pour l'agriculture de montagne et le pastoralisme

Préalable : un plan neige d'aides aux stations de ski davantage qu'un plan montagne



Les remarques du CESER

Après avoir explicité un préalable, le CESER formulera ses remarques sur les différents points du rapport, puis conclura sur les pistes qui feront l'objet de précisions dans sa contribution ultérieure.

En préalable, le CESER qui a, comme énoncé dans la première partie, identifié la nécessité d'une action spécifique sur les territoires de montagne particulièrement impactés par la crise sanitaire et les transitions en cours se félicite de l'initiative du Conseil Régional d'engager un plan ciblé sur ce secteur et de la réactivité dans la mise en œuvre très rapidement après l'installation de la nouvelle assemblée.

Il tient à souligner toutefois une certaine déception sur le périmètre du rapport. En effet, après avoir pris connaissance du Plan Montagne 2, le CESER constate un décalage entre le libellé du rapport « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe » et son contenu. Pour le CESER, il s'agit davantage d'un « plan neige » d'aides aux stations de ski qu'un « plan montagne » en tant que tel, avec toutes les dimensions que celui-ci pourrait recouvrir. Prenant acte de ce point, l'avis du CESER se concentrera sur les points évoqués dans le rapport. Dans l'échange avec le représentant de l'Exécutif Régional, le CESER a bien noté que des axes non traités ou partiellement développés dans le rapport présenté pour avis et qui feraient l'objet de préconisations dans la future contribution sur la montagne retiendraient toute l'attention du Conseil régional.

Remarques ciblées

Concernant l'axe 1, Accompagner les projets de développement durable des stations

Le CESER constate que le règlement d'application n'est pas encore disponible, le budget alloué à cet axe n'est pas connu. Si les objectifs présentés sont importants, le CESER rappelle que la question de l'accès aux stations et l'émission de gaz à effet de serre relèvent principalement du transport pour tendre vers l'objectif énoncé dans le rapport, à savoir la zéro-émission. Eu égard à l'urgence climatique en montagne, la question du développement durable devra faire l'objet de propositions efficaces.

Concernant l'axe 2, Diversifier l'offre touristique des stations été comme hiver

Comme pour l'axe 1, le règlement d'application n'est pas encore disponible, le budget de l'objectif n'est pas annoncé. À cette réserve près, l'objectif qui est d'abonder les stratégies de diversification touristique portées à l'échelle des politiques de massif, des crédits de l'État et européens relève ici d'une complémentarité au moins dans les financements des politiques publiques en faveur des territoires. Cet objectif de transition correspond bien à un accompagnement vers de nouveaux modèles économiques, le CESER s'en félicite, notamment s'il concourt au développement de savoir-faire nouveaux.

Concernant l'axe 3, Pérenniser la saison hivernale en sécurisant l'enneigement

L'axe 3 concentre une grande partie du financement attribué au Plan puisque 30 millions d'euros des 100 millions d'euros de ce Plan lui sont consacrés. Le CESER prend note de l'importance et du poids accordés à la sécurisation de l'enneigement, cette enveloppe correspondant par ailleurs à plus de la moitié de ce qui a été réalisé sur le plan précédent (50 millions d'euros). Le CESER entend la volonté de rattrapage de la région Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à ses voisins européens sur le développement de la neige de culture. Il s'interroge toutefois sur la temporalité de ce rattrapage en vue de passer de 50 % à 70 %.

Le CESER prend acte de l'effort important fourni sur la sécurisation de l'enneigement, en lien notamment avec l'attrait touristique que représentent l'or blanc et l'activité économique générée par la saison hivernale dans les différents massifs régionaux.

Quatre remarques générales peuvent néanmoins être formulées face à cet objectif :

➡ La première remarque concerne la **dimension environnementale de telles installations**. Dans un contexte de changement climatique que le rapport souligne par ailleurs, le CESER s'interroge sur les moyens importants déployés pour développer la neige de culture. Comme il l'a rappelé à plusieurs reprises, dans ses avis sur les SDAGE notamment, il souhaite que la pertinence et l'efficacité, pour l'intérêt général, du développement des canons à neige puissent systématiquement être évaluées. Ainsi, le CESER regrette que le cahier des charges présent en annexe 1 du Plan n'énumère que des critères généraux pour l'analyse et la sélection des projets.

S'agissant des retenues d'altitude, le CESER note positivement que le critère du multi-usage est mis en avant dans le plan comme un élément indispensable.

Il rappelle néanmoins sa position et les points de vigilance qu'il a par ailleurs développés sur l'utilisation de la ressource en eau et le stockage dans sa réponse aux questions importantes en janvier 2019. Le CESER considère le stockage naturel ou artificiel comme un enjeu réel et majeur car les possibilités d'accès à l'eau pour les différents usages et activités se compliqueront, notamment sous l'effet du changement climatique. En ce qui concerne le stockage artificiel, le CESER souhaite mettre l'accent sur la notion d'anticipation, indispensable pour la mise en œuvre des projets de stockage sur le long terme.

S'il considère le stockage comme un réel enjeu, celui-ci doit être assorti des conditions suivantes :

- Les retenues doivent s'intégrer dans un schéma territorial cohérent (SAGE, PTGE, EPCI, SCOT...).
- Elles ne doivent pas interférer avec le réseau hydraulique existant (réchauffement, eutrophisation des eaux...).
- Elles ne doivent pas encourager à gaspiller l'eau ou à reculer sur de nécessaires adaptations agronomiques.
- Elles doivent favoriser, par leurs modalités d'aménagement, la biodiversité.
- Elles doivent éviter de s'approvisionner dans les nappes souterraines.

➡ La **seconde d'ordre économique** soulève un certain nombre d'interrogations quant à la rentabilité/l'amortissement de ces investissements, à terme, notamment dans certaines parties du territoire.

➔ L'exploitation de nouveaux équipements en matériel d'enneigement artificiel serait limitée dans le temps, soit environ 25 ans entre un début réaliste de mise en service vers 2025 et des perspectives d'utilisation à l'échéance 2050.

En effet, dans son étude sur l'évolution de l'enneigement dans les stations des Alpes, l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) de Grenoble indique que, du fait du réchauffement climatique, au-delà d'une augmentation de 3°C des températures moyennes, la neige de culture ne suffira plus à compenser la réduction d'enneigement naturel à partir de 2050.

De la même manière, le GIEC indique dans son rapport sur l'impact du changement climatique sur la montagne que, dans la plupart des régions d'Europe, avec un réchauffement climatique de +2° C ou plus, les technologies d'enneigement actuelles prévoient d'être moins efficaces pour préserver le tourisme du ski.

➔ Enfin, le CESER souhaite rappeler la nécessité de la concertation dans le développement de tels projets, ceux-ci ne pouvant être menés à bien qu'avec la participation, la plus large possible des élus, exploitants des domaines skiables, acteurs économiques, sociaux et environnementaux locaux, ainsi que la population locale.

► Concernant l'axe 4, Faciliter l'apprentissage du ski et la découverte de la montagne pour tous les élèves de la région

Cet axe est doté de 6 millions d'euros, la participation de la Région de 3 000 euros maximum par classe est ciblée sur les coûts de transport et sera complémentaire aux aides

des départements. Cette aide permettant à de jeunes publics régionaux de découvrir la montagne tout au long de l'année, est une initiative qui correspond à une demande, les départs en classe de découvertes diminuant chaque année, la crise sanitaire ayant accentué ce phénomène. Les aides publiques permettant d'inverser la tendance sont les bienvenues.

► Concernant l'axe 5, Améliorer l'offre d'hébergement des centres de vacances en montagne accueillant des enfants

Ce dispositif d'aide aux communes qui souhaitent maintenir une activité de centres de vacances permet une aide à l'acquisition foncière ou immobilière et une aide aux travaux qui est bonifiée pour les centres accueillant des classes de neige permettant de prendre en compte leur spécificité. Le maintien de ces centres est un enjeu important pour éviter des ventes à la découpe qui ne pourraient que renforcer l'augmentation de lits froids, préjudiciables au développement des territoires de montagne. Le CESER s'en félicite.

► Concernant l'axe 6, Aider spécifiquement les petites stations

Ce dispositif pour lequel 5 millions d'euros sont prévus sur la durée du mandat permet d'accompagner les petites stations pour les financements de projets structurants pour l'accueil de la clientèle ou la diversification de l'activité. Avec une prise en charge régionale de 50 % plafonnée à 200 000 €, cette aide est conséquente pour une petite commune et permet d'accompagner des transitions vers de nouveaux modèles économiques.

► Concernant l'axe 7, Investir dans les ascenseurs valléens

Ce dernier axe permet de mobiliser une intervention à hauteur de 40 %, plafonnée à 5 millions d'euros. Compte tenu de l'effort financier nécessaire à la mise en œuvre de ce type de transport, et sachant qu'il s'agit d'un axe annoncé dans le plan « Avenir montagnes » de l'État, la référence à une politique concertée et partenariale sur ce sujet est souhaitée par le CESER.

► Enfin concernant la mobilisation des politiques sectorielles

Le CESER souligne que dans la politique économique, il n'est pas fait mention de la nécessité d'accompagner la reprise immédiate de l'activité touristique par un accompagnement de l'emploi et des compétences dans ces secteurs, ce qui fait défaut aujourd'hui. La difficulté de mobiliser du personnel qualifié dans les secteurs du tourisme et notamment de l'hôtellerie-restauration est de taille. Les réservations pour la saison prochaine sont très élevées, de nombreux touristes souhaitent retourner à la montagne après n'avoir pu le faire pendant deux hivers. L'accueil de ces touristes sera d'autant plus difficile qu'un certain nombre de saisonniers se sont réorientés vers d'autres secteurs. Une mobilisation importante des politiques d'emploi et de formation aurait été souhaitable en appui des démarches que doivent initier les professions concernées. L'amélioration des conditions d'accueil des saisonniers (logement, santé...) est un enjeu de taille.

Le texte ne fait aucune mention des politiques de formation, une des compétences majeures de la Région. Le CESER le regrette. Une approche plus transversale et moins sectorisée des enjeux liés à la reprise de l'activité dans les stations de montagne aurait été davantage appréciée.

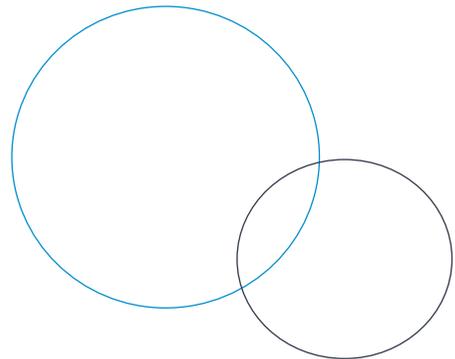
La nécessité d'une cohérence globale des politiques territoriales de la montagne

Le CESER constate, à l'aune des premières réflexions du groupe de travail « Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable », qu'un ensemble d'initiatives sont déjà engagées sur le thème de la montagne : l'État a initié un plan « Avenir Montagnes », la Région initie le sien et la SUERA (Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine) fixe un cadre global. Les États généraux de la transition du tourisme en montagne ont élaboré un certain nombre de propositions et ont mis l'accent sur la nécessité d'aborder l'avenir de la montagne par des échelles spatiales adaptées.

À l'échelle des territoires, ces politiques doivent se compléter et se renforcer pour accélérer la transition en cours.

À ce stade, cette échelle de concertation et de mise en œuvre semble faire défaut. Elle est pourtant cruciale pour la réussite des politiques publiques face aux enjeux évoqués.

Le CESER fera des propositions dans sa contribution à venir sur ce thème. Il sera également force de proposition sur des pistes de sortie de crise durable pour diversifier l'offre afin de sortir de la dépendance au tout-ski, repenser les modèles économiques et sociaux et réinventer les territoires de montagne.



Annexe I

Courrier de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES21 10966

Le Conseil régional, le 1^{er} octobre 2021

Monsieur le Président,

En référence aux articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants :

- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 ;
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe.

Les horaires de passage vous seront communiqués ultérieurement par la Direction des Assemblées et des Relations aux élus.

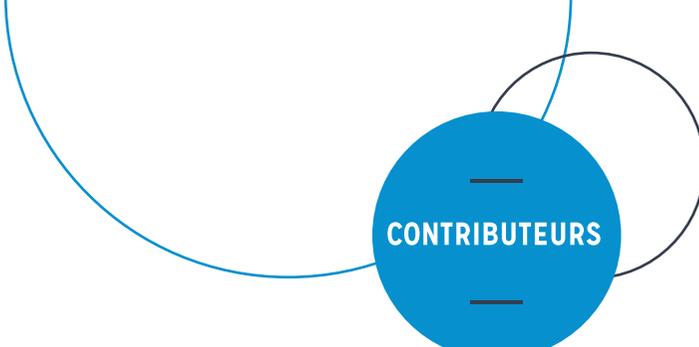
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 16

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerrhonealpes.fr



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

▶ **Anne -Marie ROBERT**

Présidente du Groupe de Travail B « Montagne »

▶ **Michel-Louis PROST**

Deuxième Vice-Président

▶ **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président Délégué, Président de la Conférence des Présidents

▶ **Éric LE JAOUEN (Invité)**

Président de la Commission « Activités économiques, Emploi et Innovation »

▶ **Georges EROME (Invité)**

Président de la Commission « Environnement et Transition Énergétique »

Collège

1*

- BEZ Nicole (UNAPL/CNPL)
- CADARIO Jacques (CPME)
- GUINAND Jean (Confédération Paysanne)
- LAMIRAND Georges (Coordination Rurale)
- MARCAGGI Christophe (UNAPL/CNPL)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCIR)

Collège

2*

- FATIGA Antoine (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUICHARD Karine (CGT)
- JUVAUX Christian (CFDT)
- MORAIN Marie-Christine (CFDT)

Collège

3*

- AUBRY Marc (Mutualité)
- BARATAY Denis (Personnalité Qualifiée)
- DESSEIN Aurélie (Personnalité Qualifiée Environnement)
- HABOUZIT Michel (Personnalité Qualifiée)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VERDIER Jean-Louis (P. Qualifiée Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

CHABERT Gilles, Conseiller spécial chargé de la Montagne au Conseil régional

BEZINA Pierre, Directeur « Aménagement du Territoire et Montagne » au Conseil régional

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

► INTERVENTION DE JEAN GUINAND, AU NOM DU COLLEGE 1

M. le Président, Chers Collègues,

Le collège 1 tient tout d'abord, à féliciter le GTB, sa Présidente et son Chargé d'études, Laurent DE PESSEMIER pour la réactivité de cet avis, écrit dans l'urgence après l'audition de Gilles CHABERT, Conseiller Spécial chargé de la Montagne,

Ce document s'inscrit dans la continuité des travaux du GTB puisque celui-ci travaille sur une contribution intitulée : "Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique et social pour une sortie de crise durable" qui sera présentée début 2022.

Il nous est apparu nécessaire et évident de répondre à cette saisine malgré le temps contraint et la présentation du rapport à la presse, et qui sera porté au vote du Conseil régional en fin de semaine.

L'intitulé du rapport du Conseil régional est : "Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe", titre plus pompeux que son contenu. L'audition de Monsieur CHABERT nous a confirmé qu'il s'agissait plus d'un plan neige d'urgence pour la sortie de la crise sanitaire qu'un projet global sur l'économie de montagne.

Si des pistes sont évoquées sur le volet durabilité, on a un peu l'impression que c'est de l'habillage, voir du gadget. Sur l'axe 1, ce n'est pas le saupoudrage de quelques subventions pour quelques aménagements de l'éclairage public ou la pose de quelques panneaux photovoltaïques qui rendent vertueux le choix de la neige artificielle. Sur cet axe 1, un volet est ouvert sur l'investissement dans des dameuses à hydrogène, c'est une annonce qui précède la construction d'une filière industrielle structurée qui dépasse le cadre de la montagne. Ce n'est donc pas ces éléments qui changeront la donne sur les dommages environnementaux liés à l'exploitation touristique de la montagne.

Une autre piste est mise en avant sur l'axe 7 pour l'investissement dans des ascenseurs valléens. Cette piste est intéressante. Elle reprend l'idée du plan Avenir Montagne de l'État. Le CESER souligne d'ailleurs la nécessité d'une politique concertée et partenariale sur le sujet.

Des mesures intéressantes sont avancées comme le financement de classes découvertes dans l'axe 4 et l'aide aux communes pour améliorer les centres de vacances accueillant des enfants sur l'axe 5.

On peut aussi saluer la prise en compte des petites stations dans l'axe 6 pour une évolution diversifiée des activités touristiques même si l'intervention sera un peu limitée, vu les financements liés à cette action et c'est un peu dommage de ne pas avoir mis davantage de moyens sur ce volet. Une des actions pour rendre le tourisme plus vertueux, c'est d'en répartir la charge sur l'ensemble des territoires. L'exemple de la Suisse est parlant sur ce sujet.

On voit bien que l'essentiel de ce plan tourne autour de l'enneigement artificiel sans barrière ni contrôle des emplacements des canons.

On est là dans la continuité de la politique du Conseil régional dans ce domaine mais il faut un peu de contorsion pour faire entrer ça dans un titre sur la durabilité en montagne. Le CESER le souligne fortement et assortit ses remarques de propositions concrètes que doit prendre en compte toute nouvelle implantation.

Le CESER souligne également les questions d'ordre économique quant à la rentabilité de ces investissements au vu des rapports de l'IRSTEA et du GIEC sur l'évolution du climat dans les 20 prochaines années. Ce plan est donc une réponse de court terme qui n'est en rien un virage vertueux dans la conception du tourisme en montagne.

Enfin, il apparaît que ce plan se préoccupe plus des investissements matériels (là aussi, c'est une continuité dans la politique du Conseil régional) que des investissements immatériels dans la formation de salariés pour répondre aux besoins immédiats des entreprises. La restauration et l'hôtellerie, l'accueil en station font partie de l'attractivité touristique et manquent de main d'œuvre dont le recrutement aurait dû être boosté. La formation est pourtant une compétence fondamentale de la région (je ne développerai pas ce point, d'autres le feront sans doute).

Pour finir, un mot sur les politiques sectorielles mobilisées dans le rapport du Conseil régional, nous avons une énumération qui fait référence à toutes les actions en cours au niveau régional sans apporter de nouveauté sur les spécificités liées à la montagne. Ce plan traite des 175 domaines skiables alors qu'on nous rappelle en début de rapport que 80 % de notre région est en montagne. L'industrie, l'agriculture et l'environnement constituent ce territoire. Faire une montagne durable va bien au-delà du tout ski et le rôle des élus est de favoriser la cohabitation des diverses activités pour que notre région reste avant tout attractive pour ses habitants.

Le Collège 1 votera bien sûr cet avis, sauf expression individuelle.

Je vous remercie de votre attention.

► INTERVENTION DE KARINE GUICHARD, AU NOM DE LA CGT, COLLEGE 2

Pour la CGT, nous partageons la très forte déception comme écrit dans l'avis du CESER à la saisine du Conseil régional sur le rapport « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe » sur le périmètre et le contenu du rapport. En effet, nous constatons un très fort décalage entre l'ambition du titre du rapport du Conseil régional et son contenu.

Encore un effet de communication mais qui s'en étonne encore de la part du Conseil régional.

Il s'agit davantage d'un « plan neige » d'aides aux stations de ski qu'un « plan montagne ». Ce plan neige continuant pour la majorité des engagements sur les vieilles recettes.

La crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur le secteur du tourisme en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier sur le tourisme de montagne. Celui-ci a en effet dû faire face à la fermeture administrative des remontées mécaniques et à une activité extrêmement ralentie pour la saison d'hiver 2020-2021, avec une onde de choc qui a provoqué une crise économique et sociale sans précédent. Pour rappel, si les entreprises ont de manière générale été bien aidées (elles ont reçu pas loin de 6 milliards d'€ d'aides en tout genre sur un chiffre d'affaire estimé pour le secteur de 10 milliards, en Savoie, 27 entreprises de remontées mécaniques et services des pistes ont reçu plus de 280 millions d'€). Les salariés saisonniers, quant à eux, n'ont été que 25 % à être indemnisés, ce qui a laissé des centaines de milliers de personnes sans revenu. Sur le sujet, s'il y avait eu conditionnalité des aides, nous aurions pu éviter cette catastrophe sociale et l'argent public aurait été mieux utilisé.

Certains saisonniers, non indemnisés et mal considérés, ont fait d'autres choix de vie, c'est ce qui explique en partie le manque de personnel cet hiver. Pour ceux qui restent, leur situation va être aggravée par les récentes mesures gouvernementales sur l'assurance chômage.

La Région aurait pu dans ces dispositifs d'urgence, un peu rectifier cette situation, il n'en est rien.

Les 30 millions auraient été plus nécessaires et utiles pour le social et les logements pour les saisonniers. Plutôt que cela, la Région préfère continuer la production de la neige

Pour élargir, il n'y a rien non plus sur la question des transports collectifs pour venir à la montagne. La Région, autorité organisatrice de la mobilité, aurait pu faire des tarifications pour venir en montagne en train en adaptant aussi les horaires et dessertes. Il n'en est rien sauf pour les enfants.

Il en est de même, rien sur des solutions pour permettre aux 8 millions d'habitants de la région de bénéficier eux aussi de leur montagne.

Et pour conclure, nous aurions pu attendre de la région politique, qu'elle joue son rôle de fédérateur, de construction de solutions avec tous les acteurs. Alors que nombre d'autres acteurs réfléchissent à trouver des solutions pour rebondir après la pandémie, pour répondre aux défis climatiques et aux enjeux sociaux, pour un tourisme construit avec ses habitants, la majorité des élus de la région choisit de faire cavalier seul et de continuer les recettes de l'ancien monde...

La CGT votera pour l'avis présenté par le CESER en un temps plus que réduit et appui la demande du CESER d'un bilan chiffré et détaillé de l'utilisation des 88 millions d'€.

► INTERVENTION DE MARIE-CHRISTINE MORAIN, AU NOM DE LA CFDT, COLLEGE 2

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une délibération dans l'urgence (rapport reçu le samedi 2 octobre, présentation du rapport par le Conseiller Régional Spécial Montagne, Gilles CHABERT, le lundi 4 octobre au Groupe de Travail B et élaboration de l'avis reçu le jeudi 7 octobre pour une délibération le lundi 11 en Assemblée Plénière du CESER) ne permet pas une concertation de qualité et nous tenons à féliciter Anne-Marie ROBERT, la Présidente du Groupe de Travail et Laurent DE PESSEMIER, le Chargé d'Études pour leur disponibilité et leur diligence.

Le titre du rapport "Faire d'Auvergne Rhône Alpes la première montagne durable d'Europe" est un effet d'annonce prétentieux et abusif, car comme le dit l'avis du CESER, il ne propose que la poursuite du plan montagne de la mandature précédente avec le financement des canons à neige (50 millions d'€ dans le plan précédent, 30 millions d'€ prévus dans celui-ci) et quelques mesures économiques et sociales dont les budgets alloués ne sont pas connus. La CFDT tient à exprimer son désaccord complet avec ce rapport du Conseil régional à la fois sur le diagnostic et les propositions pour un avenir des populations vivant dans les zones de montagne. Avec de nombreuses organisations de la société civile, nous constatons que les territoires de montagne subissent de plein fouet le réchauffement climatique et maintenant une crise économique et sociale. Plutôt que perpétuer des politiques publiques qui sont vouées irrémédiablement à l'échec dans les stations de ski, le Conseil régional doit soutenir les acteurs locaux des vallées montagnardes pour innover et pour s'adapter à la transition climatique par un autre modèle touristique permettant à la population de ces zones d'envisager une montagne à vivre.

Les Alpes connaissent un accroissement des températures de +2°C (2 fois plus que dans l'Hémisphère Nord de la planète) depuis un siècle, ce qui rend l'utilisation de 2025 à 2050 des canons à neige illusoire, sans parler des effets désastreux sur les nappes phréatiques alors que la question de l'eau devient essentielle pour les générations à venir.

La proposition de mise en place d'ascenseurs valléens confirme les limites du plan neige des années 60 (la France est le seul pays en Europe qui a décidé de construire les stations de sports d'hiver en haut des montagnes, ...) avec la pollution atmosphérique (CO2) et les nuisances des innombrables voitures particulières pour qu'une partie de nos contemporains (8 % de la population française) puissent « monter » faire du ski.

Nous pensons que ces investissements lourds dans des édifices qui ont de grandes chances de dégrader les paysages montagnards seront vite désavoués et regrettés. Le développement des transports en commun (trains et bus) nous paraît plus utile et plus nécessaire.

Le développement des plateformes numériques de réservation, si elles élargissent l'offre touristique aux lits froids des résidences secondaires, aura des effets sur la demande hôtelière et de fait sur les emplois dans l'hôtellerie-restauration.

De plus, le Tourisme des 4 saisons est actuellement un mythe car cette activité de loisirs dépend de l'organisation des congés soumis aux aléas climatiques et aussi du calendrier scolaire très difficile à bouger du fait des examens et des programmes scolaires nationaux.

On parle peu des travailleurs dans ce plan montagne : aujourd'hui les métiers du « réceptif touristique » sont en pénurie de main d'œuvre qualifiée, à tel point que certains hôtels, restaurants et villages de vacances ne vont pas pouvoir ouvrir pour cette saison d'hiver, faute de personnel. Pour rendre ces emplois de nouveau attractifs, au-delà de salaires décentés et de conditions de travail acceptables, les partenaires sociaux doivent négocier l'insertion des jeunes dans ces branches professionnelles et permettre leur formation en inter-saison afin que les emplois saisonniers deviennent un moyen de professionnalisation et de développement de compétences transférables dans d'autres secteurs. Dans le même temps, les pouvoirs publics locaux doivent améliorer le logement et les conditions de vie des employés salariés ou indépendants qui par leur travail rendent des services aux touristes.

Pour aller plus loin, au lieu de pérenniser le tout ski pour les stations au-dessus de 1 500 mètres, le Conseil régional, dans le cadre de la Stratégie de l'Union Européenne pour les Régions Alpines (SUERA), devrait mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (dont les organisations syndicales de salariés), les collectivités locales et les parties prenantes de ces territoires afin de déterminer ensemble les actions structurantes pour une transition réussie du tourisme en montagne impliquant l'ensemble de la population.

La CFDT partage les remarques et propositions du projet d'avis du CESER sur le rapport du Conseil régional et donc votera pour.

La CFDT continuera à participer activement au Groupe de travail "Urgence dans nos montagnes" et à y être force de proposition.

Par ailleurs, nous soutenons la demande, présentée en séance, de la Présidente de ce Groupe de travail, pour la tenue en visio de réunions lorsque les délais sont contraints.

► INTERVENTION DE MARC AUBRY, AU NOM DES COLLEGES 3 ET 4

Mme la Présidente du Groupe de travail Montagne,
M. le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La saisine demandée par l'Exécutif Régional « Faire d'Auvergne Rhône Alpes la première montagne durable d'Europe » est parvenue dans le délai légal au Groupe de travail B, mais le collège 3/4 ne peut s'empêcher d'exprimer les difficultés évidentes de fournir, dans l'urgence, un avis avec toute la sérénité nécessaire.

Vous avez, Madame La Présidente, réussi à rendre cette contribution, qui permet à tous d'émettre un avis objectif.

Les trois parties de votre rapport amènent le collège 3/4 du fait de la diversité de sa composition à plusieurs remarques.

Le constat tout d'abord :

Vous évoquez tout un ensemble de paramètres plutôt récents qui mettent en difficulté, notamment économique, mais pas que, ces territoires de montagne.

Nul ne le contestera.

Si nous n'en sommes pas responsables, les politiques et les choix faits depuis cinquante ans, nous amènent à devoir aujourd'hui gérer une situation de crise sans précédent.

Bien sûr qu'un plan d'urgence est nécessaire et l'on peut se féliciter de sa mise en place rapide. Ne faut-il pas pour autant, pour les cinquante prochaines années, aborder le sujet de manière différente, sans reconduire à l'identique les recettes du passé qui, on le voit bien, pourraient nous amener à terme à des catastrophes en tout genre.

Vous énumérez et argumentez ensuite les sept axes de ce plan, présenté comme un plan montagne.

Il n'est pas dans nos compétences de revenir sur ces axes, ceux-ci sont bien sûr du ressort des orientations politiques des Conseillers Régionaux.

Par contre, votre préalable correspond parfaitement aux interrogations et réflexions du Collège 3/4.

S'agit-il vraiment d'un plan montagne ?

L'analyse, axe par axe, que l'avis exprime nous paraît juste et fondée mais nous voudrions revenir sur l'axe 3 : « Pérenniser la saison hivernale en sécurisant l'enneigement » pour lequel le collège 3/4 est fortement sensibilisé. Il nous semble en effet que cet axe est la clé de voûte de l'ensemble du plan.

Les propositions formulées dans votre avis, nous semble judicieuses et fondées et il serait opportun de les prendre en compte.

Pour les mobilisations sectorielles, vous soulignez à juste titre les difficultés liées à l'emploi, notamment et surtout pour les saisonniers ainsi que les formations de ceux-ci.

Ce point mérite toute notre attention.

En conclusion, le collège 3/4 formule le souhait que les travaux en cours du groupe de travail B « Urgence dans nos montagnes : état des lieux économique, social pour une sortie de crise durable » nous permettent dans un avenir proche d'aborder l'ensemble des problématiques avec notamment une approche globale des politiques liées à la montagne.

Sauf avis divergent, les membres du Collège 3/4 voteront cet avis

Merci pour votre écoute.

► INTERVENTION DE PATRICK BÉDIAT, au nom de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, ATD Quart-Monde, Secours Populaire et Secours Catholique, Collège 3

Monsieur le Président, Chèr(e)s Collègues,

Nous souscrivons à la proposition d'avis du Collège 3 et 4 mais il nous paraît pourtant nécessaire et sans attendre de souligner que la situation économique et sociale qui résulte des impacts de la crise sanitaire a touché plus particulièrement dans notre région les départements des deux Savoie et l'Isère (enquête EPICOV) et a plongé de très nombreux ménages dans la précarité et pour certaines d'entre eux dans la pauvreté : il s'agit d'une perception d'une situation personnelle très dégradée exprimée par ¼ des ménages .

Au-delà de l'expression d'une perception se cachent les réalités sensibles de situations vécues de plus en plus difficiles.

C'est pourquoi nous pensons que tout plan montagne et ou dit « de relance » devrait intégrer cette dimension humaine et venir en aide aux personnes les plus touchées. En effet, la non prise en compte de cette réalité pourrait faire obstacle à la relance d'une économie durement frappée. C'est pourquoi une approche purement économique ne nous paraît pas adaptée aux enjeux, ni à la réalité des attentes.

Par ailleurs, concentrer tous les efforts d'un plan uniquement sur le tourisme des « sports d'hiver » ne répondra pas à moyen terme à la structuration d'une économie pérenne répondant réellement à la réalité des besoins de la population directement concernée ni à la préservation d'un environnement naturel déjà durement impacté.

En conclusion, Innovation et Diversification, et soutien aux activités traditionnelles et aux personnes les plus fragilisées devraient être le fil rouge d'un plan montagne qui intégrerait les bouleversements et l'adaptation des modes de vie engendrés par l'évolution des conditions climatiques.

Nous vous remercions de votre attention.

► INTERVENTION D'AURÉLIE DESSEIN, PERSONNALITE QUALIFIEE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette prise de parole, au nom des associations environnementales Mountain Wilderness, FNE, la LPO, la FRANE, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et de plusieurs conseillers CESER Personnes Qualifiées Environnement et Développement Durable (Sophie D'HERBOMEZ PROVOST, Willy GUIEAU, moi-même). Elle porte sur l'avis CESER sur le projet de Rapport de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe ».

La crise sanitaire traversée a exacerbé les fragilités et les impacts générés par notre modèle de développement économique, centré sur le court terme.

En montagne, les limites de ce système ont été particulièrement subies dans les secteurs visant un tourisme de masse hivernal, concentrés sur une mono-activité de ski.

A contrario, la Montagne vue dans sa globalité a bénéficié d'une très grande attractivité touristique, en particulier durant les étés 2020 et 2021, où en dépit de contraintes sanitaires très strictes, l'évolution de la provenance des visiteurs et de leurs attentes étaient révélatrices de changements assez profonds, déjà perceptibles avant la crise sanitaire, d'après les chiffres d'Atout France.

Parallèlement, la crise climatique, sur laquelle les scientifiques les plus renommés du monde entier alertent depuis des années, s'exprime déjà fortement en montagne. À l'échelle des Alpes, l'accroissement des températures annuelles a été de 2°C au cours du 20ème siècle, alors qu'à l'échelle de la France, il a été de 1,4°C. Nous sommes donc déjà loin des +2°C initialement visés par la Convention Climat. L'intensité de cette crise ne va que s'accélérer : qu'il s'agisse de la fréquence des événements extrêmes (sécheresse, tempêtes, inondations), des tensions sur la ressource en eau, de la fragilisation des sols, de la vulnérabilité des populations, de la réduction des périodes d'enneigement, etc. L'emballement climatique a déjà commencé, la fonte accélérée des glaciers, la déstabilisation des versants rocheux, la baisse drastique des niveaux d'étiage ne sont que des indicateurs parmi tant d'autres.

L'avis du CESER rappelle bien que nos réflexions doivent s'inscrire dans ces réalités de plus en plus vulgarisées par le GIEC. Le rapport GIEC du mois d'août dernier expose une urgence absolue !



Face à ce cocktail effroyable – crise sanitaire, crise climatique, crise sociale et environnementale – l'adaptation et la transition vers d'autres formes de projets de territoires s'avèrent urgentes et inéluctables. Elles nécessitent d'être soutenues, elles nécessitent d'être visionnaires.

Les travaux du CESER exposés dans la partie « contexte » du présent avis précisent des dynamiques de transition recherchées dans les propositions du CESER.

Les Etats Généraux de la Transition du Tourisme de Montagne qui se sont déroulés en septembre dernier, témoignent des propositions et des énergies en mouvement pour impulser un modèle plus sobre, plus résilient, plus respectueux des personnes et de la Nature. La Déclaration commune dans laquelle les acteurs de la Montagne s'engagent collectivement à l'issue de ces Etats généraux, témoigne de cette volonté, dans les territoires, d'une transition réussie (lien *eg-transition montagne.org*) et d'une vision de la Montagne intégrée, depuis les vallées jusqu'aux sommets, où les aspects économiques, sociaux, environnementaux sont connectés entre tous les étages altitudinaux. Cet engagement n'est pas à prendre à la légère.

Des volontés de transition sont en mouvement sur le terrain et la puissance publique doit les accompagner. Elle doit éviter de reproduire un modèle révolu qui nous fait prendre toujours plus de retard pour nous adapter. Éviter d'allouer des fonds d'investissements exorbitants sur une mono-activité de plus en plus aléatoire et portant sur à peine 3 mois de l'année. La puissance publique se doit d'investir dans la VIE des territoires pour développer des activités multiples, à l'année, reposant sur des hommes et des savoir-faire davantage que sur des aménagements coûteux et terriblement impactants au regard des indicateurs mis en exergue par les travaux du GIEC.

Une vision de l'écosystème Montagne concentrée uniquement sur les sommets est bien trop réductrice, qu'on l'analyse sous l'angle des sciences du vivant (d'où vient le terme initial « écosystème » d'ailleurs), sous l'angle des sciences sociales (l'organisation des populations est évidemment connectée entre les différents étages montagnards), sous l'angle économique, le développement des richesses recherché en haut des montagnes étant entièrement dépendantes des ressources d'en bas.

L'avis du CESER pointe parfaitement certains biais de langage qui stigmatisent l'analyse dans laquelle les propositions s'inscrivent le rapport « Faire d'Auvergne-Rhône Alpes la première montagne durable d'Europe ». Ce rapport, à sa première lecture, interpelle par l'échelle spatiale dans laquelle il s'inscrit. Comment peut-on réduire la Montagne aux étages alpins et subalpins ? A la problématique neige ? A une économie hivernale d'altitude ?

Comment peut-on s'enorgueillir de termes aussi ambitieux que « première d'Europe », « durable », en se focalisant sur un nombre de problématiques et un champ des possibles si restreints ?

Ce qui saisit dans cette approche, c'est celle du soutien sans mesure d'un Tourisme hors-sol, centré sur l'activité tout ski, déconnecté de la vie des territoires, en grand décalage avec les sujets abordés lors des Etats généraux de la Transition du Tourisme de Montagne, pourtant cités dans ce rapport du Conseil régional. La conception même du Tourisme proposé dans ce rapport est à transformer.

Le manque d'ambition pour une véritable Transition sonne comme un refus de s'adapter aux terribles changements qui sont pourtant déjà prégnants ! Il accentue la vulnérabilité du système montagne et des populations qui y vivent, avec de l'argent public dans des montants incommensurables. Les atouts de la montagne sont analysés avec un prisme si réducteur.

L'avis travaillé par le CESER, dans un délai, encore une fois, plus que contraint, est de qualité et reflète bien (en les modérant précisons-le) les analyses des conseillers qui se sont mobilisés et ont mobilisé leur organisation, en moins d'une semaine. En moins d'une semaine, soulignons-le ! Est-ce bien normal de contraindre à ce point l'analyse du CESER ? Lorsque ces délais de saisine se répètent systématiquement, est-ce bien respecter les principes démocratiques qui allouent une fonction essentielle à cette seconde assemblée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, celle des représentants de la société civile organisée ? Nous posons une nouvelle fois la question.

Les associations et personnes qualifiées « environnement et développement durable » qui s'associent à cette allocution, tiennent à souligner le professionnalisme de la Vice-Présidente du

Groupe de travail Montagne et de l'équipe salariée du CESER particulièrement réactifs comme à l'accoutumée. Les associations environnementales escomptent voir les propositions travaillées dans les commissions citées dans les premières pages de l'avis prises en compte davantage dans les rapports de la Région qui feront prochainement l'objet de saisines. Elles voteront favorablement cet avis.

Je vous remercie de votre attention.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 11 octobre 2021



148 ONT VOTE POUR

00 ONT VOTE CONTRE

03 SE SONT ABSTENUS

00 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Éric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre				
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		Non désigné(e)				
		PEYREFITTE Carole				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	Non désigné(e)					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude				
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric			X	
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			X	
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa				
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Éric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BLANCHARD Paul				
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	SALA Chantal	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X			
		ROBERTO Sansoro	X			
SCHMITT Isabelle		X				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine				
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry				
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar				
		VARICHON Béatrice	X			
		COURIO Valérie	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MONNET Alexis	X			
		BIN-HENG Maryvonne	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes					
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi			X	
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

La réponse du CESER à la saisine du Conseil régional sur le rapport « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première montagne durable d'Europe » s'organise en 3 parties : la première rappelle le contexte des problématiques liées à la montagne et l'attention particulière du CESER à ces questions, la deuxième présente de manière synthétique le contenu du rapport et la troisième développe les remarques du CESER.

MONTAGNE | AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE | ÉCONOMIE MONTAGNARDE | TOURISME | POLITIQUE RÉGIONALE | GOUVERNANCE | RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Crédits photos : 123 RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20